



Cour constitutionnelle

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Cour organise, avec la Cour constitutionnelle du Luxembourg, la Cour suprême des Pays-Bas et la CJUE, la conférence « EUnited in Diversity II: the Rule of Law and Constitutional Diversity » les 31/08 et 01/09 à La Haye

Les 31 août et 1er septembre 2023, la Cour constitutionnelle de Belgique, la Cour constitutionnelle du Luxembourg, la Cour suprême des Pays-Bas (*Hoge Raad*) et la Cour de justice de l'Union européenne organisent à La Haye la conférence « EUnited in Diversity II: the Rule of Law and Constitutional Diversity ». Cette conférence s'inscrit dans le prolongement de la première conférence « EUnited in diversity » ([« EUnited in diversity: between common constitutional traditions and national identities »](#)) qui s'était tenue à Riga en septembre 2021.

La conférence vise à poursuivre le dialogue entre les plus hautes juridictions sur la manière d'équilibrer les dimensions d'unité et de diversité du droit de l'Union européenne et des droits constitutionnels nationaux, tout en préservant la protection des droits fondamentaux. Des représentants des juridictions constitutionnelles et suprêmes des États membres, de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme participeront à ce dialogue à La Haye. Ils discuteront du rôle de leurs juridictions dans la sauvegarde des valeurs fondamentales qui fondent l'Union européenne, telles que l'État de droit et les droits de l'homme.

La conférence sera ouverte par M. Didier Reynders, commissaire européen à la Justice. Suivront des discours de M. Koen Lenaerts, président de la Cour de justice de l'Union européenne, Mme Síofra O'Leary, présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, et Mme Dineke de Groot, présidente de la Cour suprême des Pays-Bas. Durant les deux jours de conférence, quatre panels de discussion seront organisés sur les thèmes suivants : (1) l'indépendance du pouvoir judiciaire comme condition *sine qua non* de la protection de la démocratie, de la confiance mutuelle et de l'État de droit, (2) l'État de droit - la primauté du droit de l'Union européenne et l'égalité devant la loi des citoyens de l'Union européenne, (3) la diversité et l'uniformité en droit de l'Union européenne et (4) la protection juridique des générations actuelles et futures.



Court of Justice
of the European Union



Constitutional Court
of Belgium



Constitutional Court
of Luxembourg



Supreme Court
of the Netherlands

La Cour constitutionnelle est la juridiction qui veille au respect de la Constitution par les différents législateurs en Belgique. La Cour peut annuler, déclarer inconstitutionnels ou suspendre des lois, des

décrets ou des ordonnances en raison de la violation d'un droit fondamental ou d'une règle répartitrice de compétence.

Ce communiqué de presse, rédigé par la cellule « médias » de la Cour, ne lie pas la Cour constitutionnelle.

Contact presse : [Martin Vrancken](#) | 02/500.12.87 | [Romain Vanderbeck](#) | 02/500.13.28

Suivez la Cour via Twitter [@ConstCourtBE](#)